

07 09 20 : H2O, que faire ?

Préambule

Les différentes réalités à l'origine des décisions d'H2O doivent nous rappeler que l'unique réalité financière est le prix fixé par volumes échangés.

Tout prix négocié pour un échange d'un volume de titres ne peut en aucun cas servir de référence de prix réalisables par les autres titres.

Ayant plusieurs fois mentionné H2O dans mes écrits en expliquant que les fonds n'étaient pas adaptés à la clientèle non avertie, aujourd'hui je me permets de vous proposer de ne pas quitter l'équipe de gestion H2O.

Cette équipe a une ou des technique(s), des compétences et un environnement.

Je vous suggère de réfléchir avec votre client sur un maintien de votre confiance en ces techniques et ces compétences.

Soigner le mal par une stratégie adaptée, seule H2O peut le faire, avant de revenir à une stratégie plus adaptée aux obligations que les professionnels ont vis-à-vis de leur clientèle, tel est ce que je ferais personnellement. Changement de choix de gestion qui naturellement pourra se faire avec H2O.

Pourquoi cette position ?

Ancien président de la société Edelweiss Gestion, plusieurs semaines avant la dernière grande crise, je conseillais à notre réseau dans mes écrits quotidiens de faire vendre leurs clients. Pour cela, je fus démis de mes fonctions par mon Conseil de surveillance. Conseil de surveillance qui ne comprenait pas que je conseille à notre clientèle de sortir en pleine hausse des marchés.

La crise arrivée, je choisis - contre l'avis de mes avocats- de faire face au juridique en reprenant la société. Si je ne regrette pas cette décision, le prix en fût très lourd. Dix ans de combats juridiques, d'articles de presse mensongers (Agefi, Le Revenu, l'Argus, les revues de protection des consommateurs etc..) dont aucun journaliste n'avait cru bon de me poser une seule question.

Ironie de l'histoire, certains professionnels CGP et courtiers qui ne m'avaient pas suivi, ont cru bon eux-aussi de faire des faux pour essayer de dégager leur responsabilité.

Manque de chance pour ces CGP et courtiers faussaires, ils s'étaient trompés de nom de produit, et ce n'est pas une blague. Sans cela...

Ensuite, tout y est passé des Tribunaux 1^{er} et 2^{ème} instance, au Conseil d'Etat, au Tribunal Administratif, à la Cour Européenne des droits de l'Homme pour terminer par un non-lieu en Cour de Cassation.

Dix ans de procédures, comprenant une balance à l'AMF de la part des commissaires aux comptes SELLAM. Balance sur une erreur, que les balances SELLAM qualifièrent par la suite « d'erreur d'input ».

Tout cela pour vous dire que lorsqu'il y a des compétences, même s'il y a eu un problème, il faut toujours maintenir sa confiance. Les vrais professionnels savent réagir et seul H20 a les clés pour réagir.

Je vous propose de vous structurer entre vous et d'envisager conjointement avec H20 les réponses possibles ainsi que la ou les collectes à mettre en face.

Soyez proactifs et unis.

Si vous connaissez des délations mensongères dans la presse de la part d'avocats comme je l'ai connu avec le délateur Lecoq-Vallon, combattez-les...ce que je n'ai pas fait.

Je vous souhaite tout de bon.

Christian PIRE